

L'an deux mille dix-sept, le 20 Mars

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire

Date de la convocation : 16 Mars 2017

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Présents : M. Mmes AGULHON, BOURSAIN, CHARPIGNY, DELARBRE, GRUX, JACQUET, LIEUVE, LEROUX, OUMGHAR, SAUSSET, SCHRICKE-DOYEN, VIENNE

Absents : David BOULAIE donnant procuration/pouvoir à Cynthia BOURSAIN

Sandrine GABRIEL (pas de procuration)

Secrétaire de séance : Pascal LIEUVE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 20 mars 2017

1 – Convention avec le centre d'accueil des animaux domestiques de SASSAY

Monsieur le maire rappelle que la commune de Millançay avait signé une convention avec le centre d'accueil des animaux domestiques de Salbris. Cette convention permet, notamment, à la commune de Millançay d'y transporter les animaux errants.

Il fait part des difficultés rencontrées par ce centre. Lors de leur dernière visite, les services vétérinaires ont constaté que les espaces d'hébergement des animaux étaient précaires, et que leurs conditions de vie étaient proches de la maltraitance.

Monsieur le maire propose, que suite aux contacts pris avec d'autres centres, une convention soit signée avec le centre d'accueil des animaux domestiques de SASSAY, plus proche de Millançay.

Le montant de la cotisation annuelle est de 456,6 €. (0,60 ct/habitant)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, de retenir le centre d'accueil des animaux domestiques de SASSAY et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire adjoint Alain DELARBRE, à signer le contrat avec le centre d'accueil des animaux domestiques de SASSAY.

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

2 – sollicitation d'une aide au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre des démarches engagées pour recueillir des subventions et aides nécessaires au financement des travaux projetés par la commune, des contacts avaient été pris avec Monsieur Patrice MARTIN LALANDE, député de la circonscription.

Les critères d'attribution de cette aide, au titre de la réserve parlementaire, ne permettent pas d'en faire bénéficier le projet d'aménagement de la place de l'église.

Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur Patrice MARTIN LALANDE pour obtenir une aide au titre de la réserve parlementaire, d'un montant de 7 968 €, pour le projet de restauration du campanaire de l'église Saint Aignan.

Monsieur le Maire rappelle que le financement de ces travaux est assuré par une souscription qui sera mise en place avec la Fondation de Patrimoine.

Les travaux de restauration du campanaire seront réalisés sous réserve de disposer des fonds équivalents au montant des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, de solliciter Mr Patrice MARTIN LALANDE, député de la circonscription, pour obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

3 – Abonnement à l'Agence Technique Départementale ATD 41

Monsieur le Maire Adjoint précise que l'état du revêtement des voies communales est fortement dégradé, et que les nombreuses interventions des techniciens de la commune, ne permettent pas de procéder à des réparations durables.

Afin de rechercher les meilleures solutions il est possible de bénéficier des compétences des spécialistes de l'agence technique départementale en Loir et Cher, ATD 41.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'Établissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

A cette fin l'agence ATD41 est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseil, assistance maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le montant de cet abonnement est de 1 €/habitant soit 785 €/an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale ATD 41, d'approuver les statuts de cette agence technique départementale, de verser une participation dont le montant annuel est fixé à 1€/habitant, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire adjoint Alain DELARBRE, à souscrire l'abonnement à ATD41.

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

4 – Consultation des entreprises pour les travaux de remplacement des canalisations eau potable et assainissement.

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que suite aux conclusions des rapports de diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement fournies en 2016, le conseil municipal lors de la séance du 17 janvier 2017 a approuvé l'avant-projet décrivant les travaux à réaliser.

Les dossiers de demande de subvention déposés à l'agence de l'eau Loire Bretagne n'ont pas été retenus, la commune doit donc supporter la totalité du montant des travaux.

Compte tenu de cette situation Monsieur le Maire adjoint a demandé au BET Hadès de limiter l'étude de remplacement des réseaux au périmètre du chantier d'aménagement de la rue Madeleine.

Les dossiers de consultation sont prêts à être lancés sur ce nouveau périmètre. Le montant prévisionnel des travaux est de :

Remplacement du réseau d'assainissement : 68 821,67 € HT soit 82 586,01 € TTC

Remplacement du réseau eau potable : 81 298,11 € HT soit 97 557,71 € TTC

Au montant des travaux il convient d'ajouter le coût des études du BET Hadès et d'AB Coordination.

- Travaux sur le réseau d'assainissement :
 - Travaux = 68 821, 67 € HT soit 82 586,01 € TTC
 - Études Hadès :
 - AVP 1 200€ HT soit 1 440 € TTC
 - PRO/DCE/DT 6 500 € HT soit 7 800 € TTC
 - Études AB Coordination 1000 € HT soit 1200 € TTC
- Soit un montant total assainissement de 77521, 67 € HT soit 93 026,01 € TTC
- Travaux sur le réseau d'eau potable :
 - Travaux = 81 298, 11 € HT soit 97 557,71 € TTC
 - Études Hadès :
 - AVP 1 200 € HT soit 1 440 € TTC
 - PRO/DCE/DT 6 000 € HT soit 7 200 € TTC
 - Études AB Coordination 1000€ HT soit 1 200 € TTC
- Soit un montant total, eau potable de 89 498,11 soit 107 397,71 € TTC.

Le montant total prévisionnel est de 167 019,78 € HT soit 200 423,72 € TTC

Attention, le calcul TTC est fait avec une TVA à 20%, il serait prudent d'anticiper une hausse éventuelle soit 204 000 € avec une TVA à 22%.

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que nous ne disposons pas encore du budget définitif du compte « Eau » et, sous réserve de vérification, le montant du chapitre investissement est de l'ordre de 100 000 €.

Pour financer la totalité les travaux, il est nécessaire de souscrire un emprunt de l'ordre de 104 000€

Monsieur le Maire Adjoint précise que, suite aux renseignements pris auprès de Monsieur CHAUVET, Trésorier de Lamotte Beuvron, ces travaux sont bien considérés comme de l'investissement, il est donc possible de souscrire un emprunt.

Monsieur le Maire Adjoint précise qu'il serait souhaitable de réaliser tous les travaux des réseaux avant l'aménagement de la place de l'église et la remise en état de la rue madeleine.

Cependant il est impératif de réaliser les travaux urgents d'assainissement. Le remplacement de la canalisation eau potable rue Madeleine pourrait être éventuellement différé.

Monsieur le Maire Adjoint propose :

- de lancer les consultations des entreprises en vue de réaliser les travaux eau potable et assainissement.
- finaliser le budget Eau,
- lancer la demande d'emprunt.

Prévoir un conseil le 24 avril 2017 pour :

- décider de l'attribution du, ou/et des marchés.
- décider de souscrire l'emprunt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de :

- lancer la consultation des entreprises pour réaliser les travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable ;
- d'engager les démarches auprès des organismes bancaires pour obtenir les conditions d'emprunt de l'ordre de 104 000 € ;
- de voter le budget eau lors du conseil municipal qui se réunira à cet effet ;
- de souscrire ultérieurement, au vue du vote du budget, un emprunt et d'en arrêter son montant ;
- de renvoyer à une prochaine séance du conseil municipal, l'attribution des marchés de travaux aux entreprises retenues suite à la consultation, notamment celui portant sur les travaux du réseau d'eau potable.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire adjoint Alain DELARBRE, à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable.
- dit que Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire adjoint Alain DELARBRE, rendra compte des autorisations consenties lors des prochaines séances du Conseil municipal.

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

5 – Financement des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Compte tenu des décisions prise dans la délibération CM2017-277, la décision du financement et de la souscription d'un emprunt pour réaliser les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement est renvoyée au prochain conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de renvoyer au prochain municipal la décision de souscrire un emprunt et d'en arrêter son montant pour réaliser les travaux sur le réseau d'eau potable

Votants : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

6 – Étude hydraulique portant sur les aménagements à réaliser sur le déversoir de l'étang et les fossés du champ de foire et du vallon.

Monsieur le Maire Adjoint rappelle la nécessité de procéder à des travaux sur le parcours des fossés d'écoulement des eaux pluviales et de remettre en état le déversoir de l'étang des Millançois.

Pour ce faire, Monsieur le Maire Adjoint propose de commander une étude d'avant-projet des aménagements à prévoir depuis le déversoir de l'étang jusqu'à l'aqueduc de la route de VERNOU, au BET ORLING pour un montant de 5 100 € HT, soit 6 120 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de passer la commande d'une étude d'avant-projet au cabinet ORLING portant sur les aménagements à réaliser sur le déversoir de l'étang et les fossés du champ de foire et du vallon et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire adjoint Alain DELARBRE, à passer la commande de l'étude d'avant-projet au cabinet ORLING.

Votants : 13 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 2

7 – Étude d'aménagement du circuit touristique depuis la place de l'église.

Dans le prolongement des travaux qui seront réalisés pour aménager la place de l'église, Monsieur le Maire Adjoint propose de lancer une consultation auprès d'architectes et d'urbanistes pour réaliser une étude d'aménagement touristique depuis la place de l'église jusqu' à l'étang des Millançois.

Cette étude d'avant-projet serait réalisée sur la base de l'étude centre bourg réalisée en 2015 par Madame SAINSAULIEU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'ajourner et de reporter à une date ultérieure le lancement de cette consultation.

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance
Pascal .LIEUVE

